

# DÉGAGEZ DÉMARREZ

POUR  
VOTRE SÉCURITÉ  
ET CELLE DES  
AUTRES



**Votre police**

**Urgences 117**

# DÉGAGEZ DÉMARREZ

Pour votre sécurité et celle des autres, la police vous recommande de **DÉGAGER** l'entier de votre véhicule avant de **DÉMARRER**, y compris la neige sur le toit.

*Le rétroviseur, le pare-brise, les vitres latérales avant, le dispositif d'éclairage ainsi que les plaques d'immatriculation doivent être libres de tout élément gênant le champ de vision tel que la neige, le givre ou la buée (art.29 de la LCR et art. 57 alinéas 2 de l'OCR). Le non-respect de ces règles peut entraîner un retrait de permis.*

**TCS Section vaudoise**  
*plus proche de vous*

